

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 11 janvier 2010**

Le 11 janvier 2010, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice GIACOMINI, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Maurice GIACOMINI, Jacky TONOLI, Annie CARRIER, Alain BOSSON, Didier BAUD, Michel BOUSQUET, Frédérique GRAND, Daniel GUILLEMARD, Laurent HUAU, Stéphane LANCOUD, Anny MARTIN, Christian SORO, Bruno TASSAN, Gilbert THIODET.

Absent excusé : 1 membre : Pascal AUDUC (procuration à Maurice GIACOMINI).

Date de la convocation : 05 janvier 2010.

Secrétaire de séance : Annie CARRIER.

*En préambule au Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à souligner le très bon travail fait par les employés des Services Techniques pour le déneigement.*

*Il tient également à s'excuser après des membres du Conseil Municipal, de n'avoir pas eu le temps de leur donner les informations concernant l'Eglise et le Presbytère, avant l'article paru dans la presse.*

*Il précise qu'il a contacté les services de France Domaines pour obtenir une estimation, qui s'élève à 380 000 € pour l'Eglise et à 250 000 € pour le Presbytère. Pour la Commune, c'est un montant plafond. Il serait même envisageable de négocier à la baisse. L'Eglise a été dessinée par M. NOVARINA, mais le Diocèse n'a pas trouvé s'il y avait ou non des droits d'artistes sur le bâtiment. Des recherches sont en cours. Dans ce cas, il faudrait faire baisser le prix. La Commune est en attente de l'estimation du Diocèse.*

*Comme déjà expliqué, l'Eglise serait transformée en salle culturelle pour exposition, représentation de théâtre, chant, gospel.... Mais il y a beaucoup de travaux à effectuer pour la mettre aux normes : toit, isolation, chauffage, assainissement, accessibilité. Pour cela, Monsieur le Maire ferait intervenir l'EPFL pour un portage financier sur 8 ans (l'EPFL achète puis redonne à la commune à terme).*

*Une commission spécifique serait créée pour étudier les projets d'utilisation de ce bâtiment.*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations pour l'acquisition de l'Eglise, du Presbytère et du terrain annexe.*

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annie CARRIER est désignée Secrétaire de séance.

### **PROJET DE MODIFICATION ET DE REVISION DU PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT dans le secteur des Îles. Pour ce faire, il veut procéder à une révision simplifiée du PLU.

Avant de lancer la procédure, la commune a pris l'avis d'un avocat qui travaille aussi avec Annemasse Agglo et qui connaît bien le SCOT, pour étudier le projet.

Le fait de vouloir engager une révision sur une partie seulement de la commune, couverte par un PLU approuvé, ne semble pas la procédure normale de révision. Il n'est pas garanti juridiquement que cela soit accepté, sauf à argumenter de la non interdiction mentionnée dans les textes de loi.

Il est donc utile que le Conseil Municipal soit avisé qu'il existe un risque de refus de l'administration à vouloir procéder à une révision simplifiée portant sur une partie du territoire de la commune. Si c'est le cas, il faudra partir pour une révision globale, ce que Monsieur le Maire refuse.

L'avocat a aussi préparé des modèles de délibération et de courriers à envoyer aux différents acteurs concernés par cette révision, si elle peut légalement être lancée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** Monsieur le Maire à continuer la procédure de révision simplifiée du PLU

### **GARANTIE D'EMPRUNTS A SCIC HABITAT – « ROSSY »**

Dans le programme immobilier des Résidences « Le Rossy », 502 route de St Julien, la SCIC Habitat RH réalise une opération en VEFA de 23 logements PLUS / PLAI. Elle a contracté des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conformément à la réglementation, ces emprunts doivent faire l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès des Collectivités Locales.

Une garantie d'emprunt à hauteur de 80 % sont demandés auprès du Conseil Général, et les 20 % restant auprès de la Commune.

Les montants des garanties demandées à la Commune s'élèvent à :

PLUS	207 743 €
PLUS Foncier	104 051 €
PLAI	51 547 €
PLAI Foncier	34 198 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** la garantie des emprunts à la SCIC Habitat pour les 23 logements des Résidences « Le Rossy ».

### **RESTES A REALISER 2009**

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées pour des travaux en cours qui devront être payés avant le budget 2010 et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Les dépenses se montent à 972 765.00 € et les recettes à 392 540.00 €.

**Le Conseil Municipal approuve l'état des restes à réaliser 2009.**

### **INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions des arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, il est prévu qu'une indemnité puisse être versée aux comptables des collectivités locales ou des établissements publics locaux.

Compte tenu du changement de Trésorier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le versement de cette indemnité est subordonné à une délibération nominative de l'assemblée délibérative.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :**

- **octroie** à Monsieur Jean-Louis LANFANT, Receveur Municipal ayant pris ses nouvelles fonctions à la Trésorerie d'Annemasse le 1<sup>er</sup> octobre 2009, une indemnité, au taux maximum, calculée en application du barème publié dans les arrêtés interministériels cités ci-dessus, pour toute la durée des fonctions du présent Conseil Municipal.

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SUR LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Didier BAUD présente le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau.

Sur une facture, trois rubriques figurent : la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées et les taxes aux organismes publiques.

Le prix de l'eau, de 2007 à 2008, a subi une augmentation de 1.59 %.

Tous les frais sont couverts par les factures des abonnées et le budget est pluriannuel. Il va jusqu'en 2014.

L'eau provient, pour le secteur « ancienne Annemasse Agglo » de 3 captages principaux :

- Arthaz qui couvre 37 % de l'alimentation de l'Agglo
- Etrembières qui couvre 38 %
- Veyrier 2 et 3 qui couvrent 11 % chacun
- Le reste provient de Gaillard, qui représente 3 %

Il est à noter qu'il y a une augmentation des pertes en eau sur l'ensemble du réseau, due entre autre, à la vétusté de certaines conduites. Annemasse Agglo gère 537 km de réseaux d'assainissement.

En ce qui concerne les projets de travaux, ils sont très nombreux et programmés sur 5 ans, donc beaucoup ne seront pas réalisés rapidement.

Pour notre commune, les travaux Eau Belle – chemin des Cyclamens se feront bien sur 2010, comme prévu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération sur la qualité de l'eau et de l'assainissement.

**REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur Jacky TONOLI rappelle que suite à certains problèmes avec la location de la Salle des Fêtes et pour éviter de nouvelles dérives, le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance en date du 14 décembre 2009, de ne plus louer la Salle des Fêtes aux personnes et associations extérieures à la Commune, sauf dérogation spéciale, et que les demandes de réservation de la Salle des Fêtes devront se faire par écrit auprès de la Mairie et seront étudiées par la Commission « Salle des Fêtes » ou la Municipalité.

Suite à cette décision, la Commission « Salle des Fêtes » a étudié les modifications à apporter au règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes par les particuliers, ainsi que celui pour l'utilisation par les associations communales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le nouveau règlement de la Salle des Fêtes pour les associations communales et celui pour les particuliers de la Commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à les signer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Admission de titres en non valeur**

La Trésorerie d'Annemasse a transmis à la Commune un état de produits irrécouvrables, pour lequel il sollicite l'admission en non-valeur.

Il s'agit de la dette d'une administrée envers la Commune d'un montant de 1.265,57 € (mille deux cent soixante cinq euros cinquante sept centimes) et au vu de ses problèmes financiers, la Trésorerie demande d'admettre cette somme en non-valeur. Il est précisé que cela n'annule pas la dette de cette personne envers la Commune.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** l'admission en non-valeur de ce produit irrécouvrable pour un montant de 1.265,57 € (mille deux cent soixante cinq euros cinquante sept centimes).

### **\* Tri sélectif au porte à porte**

Suite à une demande de plus en plus importante, Monsieur Didier BAUD explique que cette collecte ne sera opérationnelle qu'à partir de 2011, quand les habitants de l'ancienne CCV ne seront plus sous contrat avec leur prestataire actuel. Il y aura un ramassage pour les ordures ménagères et un pour le papier-alu-plastique, avec containers différents. Les verres seront toujours à déposer dans les containers verre au point propreté.

En ville, ce ramassage supplémentaire se fera toutes les semaines, en campagne tous les 15 jours.

### **\* Vœux de la Cible du Salève**

Lors de la cérémonie des vœux, il y a eu une remise des prix pour les équipes participantes au challenge intercommunal.

Etrembières est 4<sup>ème</sup>, mais comme c'est la Commune la plus représentée depuis la création de cette manifestation, une coupe a été remise aux représentants de la Commune.

**La séance est levée à 21 h.**

**Le Secrétaire de séance**